

[Traduction]

Le 1^{er} mars 1995

M. Daniel Bellegarde
M^c James Prentice
Coprésidents
Commission des revendications des Indiens
427, avenue Laurier Ouest, succ. B
OTTAWA ON K1P 1A2

Messieurs,

J'accuse par les présentes réception des rapports publiés par la Commission en décembre 1994 sur l'Enquête relative aux Micmacs de Gesgapegiag - Revendication à l'égard de l'île du Cheval et sur l'Enquête relative aux Chippewas de la Thames - Revendication territoriale de Muncey.

Vous serez intéressés d'apprendre les progrès qui ont été réalisés en vue du règlement de ces deux revendications. Pour ce qui est de la revendication territoriale de Muncey, les membres de la Première Nation des Chippewas de la Thames ont voté le 28 janvier 1995 en vue d'accepter l'accord de règlement. Quant à la revendication relative à l'île du Cheval, les Micmacs de Gesgapegiag ont demandé à ce qu'elle soit mise en suspens en attendant la décision de la Cour suprême du Canada dans une affaire connexe.

Je suis heureux d'apprendre que les progrès réalisés dépendent, dans une grande mesure, des conseils fournis par votre Commission.

Je vous prie de recevoir, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé par]

Ronald A. Irwin, c.p., député fédéral